

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 août 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 27 août, à 18 h 00, le Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, s'est rassemblé à la salle multifonctions, rue de Kéravel à Grâces sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers suivants :

BEGUIN Jean Claude – BERNARD Cinderella - BERNARD Joseph - BOUGET Yannick - BOUILLLOT Lise – BURLOT Gilbert - CLEC'H Vincent - COAIL Christian – CONNAN Josette - CONNAN Guy - COULAU Philippe - DAGORN Aimé - DANNIC Jean Yves - DOLO Yannick – GIUNTINI Jean-Pierre - GODFROY Brigitte - GOUAULT Jacky - GUILLOU Claudine – HAMON Christian - HERVE Gérard - JOBIC Cyril - KERHERVE Guy – KERLOGOT Yannick - LACHATER Yves - LE BARS Yannick - LE BIANIC Yvon - LE COTTON Anne - LE CREFF Jacques - LE GALL Annie - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Philippe - LE HOUEROU Annie - LE MEAUX Vincent – LE SAULNIER Brigitte - LOZAC'H Claude - LUTTON Emmanuel – MANGOLD Jacques - PARISCOAT Dominique - PASQUIET Anne Marie - PRIGENT Marie Yannick - PRIGENT Christian - ROBERT Didier - ROLLAND Paul - SALOMON Claude - VINCENT Patrick - VITEL Jean Claude – ZIEGLER Evelyne - PATIN Henri – LE MEUR Daniel – LE GOFF Jean Paul .

Conseillers communautaires - pouvoirs

ALLAIN Catherine	pouvoir à B. LE SAULNIER
AMELINE DE CADEVILLE Ghislaine	pouvoir à J. GOUAULT
CADORET Guy	pouvoir à V. LE MEAUX
COCGUEN Marie Jo	pouvoir à C. GUILLOU
COEDIC Jean	pouvoir à C. BERNARD
De CHAISEMARTIN Jean Yves	pouvoir à C. HAMON
DOYEN Virginie	pouvoir à E. LUTTON
HAMON Bernard	pouvoir à A. LE COTTON
LE BARS Yvette	pouvoir à C. JOBIC
LE GOFF Yannick	pouvoir à P. LE GOFF
LE LOUET Jean Paul	pouvoir à L. BOUILLLOT
LE MASSON Monique	pouvoir à B. GODROY
LE MOIGNE Yvon	pouvoir à G. CONNAN
SALLIOU Pierre	pouvoir à G. HERVE

Conseillers communautaires absents :

BREZELLEC Danielle – CŒUR Dominique – CORRE Isabelle - DELTHEIL Anne - ECHEVEST Yannick – ERAUSO Dominique - GAUTIER Guy - GUILLAUMIN Guilda – GUILLOU Rémy – LARVOR Yannick - LE GALL Hervé – LE GALL Gilbert – LE MOIGNE Jean Paul - LE VAILLANT Gilbert - LE NORMAND Jean Pierre – LEYOUR Pascal – POUPON Françoise – PRIGENT Jean Paul – RAOULT Michel - SCOLAN Marie Thérèse - SIMON Yvon- TONDEREAU Sébastien -

Conseillers communautaires absents représentés par leur suppléant

GAREL Pierre Marie représenté par M. Henri PATIN
GUILLOU Jean François représenté par M. Daniel LE MEUR
RANNOU Hervé représenté par Jean Paul LE GOFF

Nombre de conseillers en exercice		86 Titulaires – 44 suppléants
Présents	50	
Procurations	14	
Absents	22	

Date d'envoi des convocations : lundi 05 août 2019
Jean Yves DANNIC a été désigné secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers communautaires.

Il donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délégation de la gestion du service public de la mobilité :
 - o Choix du délégataire
 - o Approbation du contrat pour la période du 19 septembre 2019 au 31 décembre 2025

DEL 20190800 : désignation du secrétaire de séance

Le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil communautaire, à désigner un.e. secrétaire de séance :

Monsieur Jean Yves DANNIC est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL20190801 : Attribution de la délégation de service public du réseau des mobilités collectives, actives et partagées

Par délibération n° 2018-1219-DE du 17 décembre 2018, le conseil communautaire a délibéré sur le principe de la Délégation de Service Public (DSP) comme mode de gestion et d'exploitation du service public de Mobilité Urbaine de la Communauté d'Agglomération Guingamp-Paimpol Agglomération. Le contrat a pour objet de déléguer l'exploitation et la gestion technique, administrative, financière et commerciale du service public des mobilités collectives, actives et partagées, et ce pour une durée de 6 ans et 4 mois à compter du 19 septembre 2019 à zéro heure, jusqu'au 31 décembre 2025 à minuit. Au cours de cette séance, le Conseil communautaire a également approuvé le lancement de la procédure de la Délégation de Service Public et fixé les principales caractéristiques de la consultation et des prestations à demander au futur délégataire.

La mise en place de cette DSP est l'occasion pour Guingamp-Paimpol Agglomération de structurer son réseau de transport afin de répondre aux différents besoins de mobilité des habitants, qui est un facteur essentiel de développement et d'attractivité du territoire.

Les services relevant du périmètre contractuel sont les suivants :

- Au 19 septembre 2019 : reprise de la gestion des services AXÉO
- Au 1er janvier 2020 :
 - o A compter du 2 janvier 2020, le délégataire assure la gestion des ventes de titres, des encaissements de recettes et de gestion de l'information ainsi que la gestion des inscriptions des scolaires, se déplaçant dans la Communauté d'Agglomération,
 - transportés sur les 39 lignes de transport internes au ressort territorial et gérées dans le cadre d'autres contrats (marchés publics et DSP) jusqu'à l'échéance des marchés fin août 2022 et jusqu'à l'échéance de la DSP fin août 2024 pour la ligne 24
 - transportés sur les lignes régionales pénétrantes, routières et ferroviaires,
 - hors scolaires handicapés qui ne relèvent pas de la compétence de la Communauté d'Agglomération
 - o Les marchés publics de transport scolaire sont transférés par la Région à la Communauté d'Agglomération qui les gèrent jusqu'à leur échéance fin août 2022 ;
 - o Le futur délégataire AXEO gère les ventes de titres, l'encaissement des recettes et l'information aux voyageurs scolaires ainsi que les inscriptions annuelles des scolaires ;
 - o La Communauté d'Agglomération rémunère les transporteurs sous marchés publics.
 - o Les lignes scolaires sont ouvertes au public à compter de janvier 2020 date de reprise de l'exercice de la compétence par la Communauté d'Agglomération

- Le samedi 11 avril 2020 (weekend de Pâques) au samedi 2 juillet 2022 : Mise en œuvre du réseau restructuré intermédiaire AXÉO de mobilités collectives, actives et partagées (exceptées les lignes gérées par d'autres contrats)
- A partir du dimanche 3 juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 :
 - Mise en œuvre du réseau restructuré AXÉO de mobilités collectives, actives et partagées
 - Septembre 2022 : Reprise par le délégataire AXEO de l'exploitation des 38 lignes scolaires internes à Guingamp-Paimpol Agglomération, les marchés publics étant échus au 31 août 2022
 - Septembre 2024 : Reprise par le délégataire AXEO de l'exploitation de la ligne 24, la DSP Régionale étant échue au 31 août 2024.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- au BOAMP sous le n° 18-175734 le 20 décembre 2018
- au JOUE sous le n° 2018/S 246-566386 le 21 décembre 2018
- dans la revue Ville Rail et Transport le 2 janvier 2019
- sur le profil Acheteur Mégalis le 18 décembre 2018

La date de remise des candidatures a été fixée au 28 janvier 2019, à 12 heures.

Trois plis ont été reçus dans le délai imparti : deux plis dématérialisés et un pli papier. Les plis ont été ouverts par la Commission DSP réunie le 28 janvier 2019 à 16h. Trois candidatures ont été présentées respectivement par les sociétés suivantes :

- TRANSDEV SA
- CARS ROUILLARD
- STUG (Société Transports Urbains Guingampais) en groupement avec Voyages NICOLAS et Autocars JEZEQUEL.

Chacun des trois candidats présente des garanties professionnelles et financières suffisantes, ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, conformément à l'avis d'appel public à la concurrence. La Commission DSP, réunie le 31 janvier 2019, a procédé à l'agrément des trois candidatures.

Les candidats ont été invités à remettre une offre de base. Les variantes étaient également autorisées. Deux candidats ont remis une offre :

- STUG (Société Transports Urbains Guingampais)
- TRANSDEV SA

Le candidat CARS ROUILLARD n'a pas remis d'offre.

La commission DSP s'est réunie le 9 avril 2019 pour ouvrir les offres. Les deux offres remises sont conformes et ont fait l'objet d'une analyse.

La commission DSP s'est réunie le 17 mai 2019 pour donner son avis sur l'analyse des offres et a proposé d'ouvrir les négociations avec les deux candidats.

Les discussions se sont engagées sous la forme de 2 séances de négociations les 28 mai et 13 juin. Des questions ont également été posées aux candidats, par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, pour préparer les réunions de négociation. Des options ont été introduites suite aux réunions de négociations.

Suite à la seconde réunion de négociation, un courrier a été adressé aux deux candidats pour les inviter à remettre leur offre finalisée pour le vendredi 21 juin à 14 heures. Le courrier précisait que suite à l'analyse de cette offre, le Président se réservait le droit de poursuivre les négociations ou de considérer cette offre comme l'offre finale clôturant les négociations. Les candidats ont remis leurs réponses dans les délais.

Suite à l'analyse des offres finalisées, Guingamp-Paimpol Agglomération a adressé un dernier courrier aux deux candidats, leur demandant de remettre leur meilleure offre financière finale, ainsi que l'intégralité du contrat et des annexes contractuelles, pour le mercredi 10 juillet à 14 heures. Le courrier demandait aux candidats de prendre en compte un certain nombre d'éléments pour que l'offre soit complète et corresponde totalement aux attentes de l'Agglomération. Les deux candidats ont remis leurs réponses dans les délais.

Les offres finales ont fait l'objet d'une analyse au regard des critères de jugement des offres du règlement de consultation. Le rapport du Président présente l'analyse des offres, les motifs de choix du candidat et l'économie général du contrat de DSP.

Le rapport du Président, ainsi que le projet de contrat ont été adressés à l'ensemble des conseillers 15 jours avant le présent conseil (article L. 1411-7 du CGCT). Les annexes au contrat, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public et les rapports qui y sont annexés et plus généralement toute les pièces de la procédure de consultation des entreprises, ont été mis à disposition des élus au siège de l'agglomération, aux heures d'ouverture.

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT,

Vu le rapport du Président,

Vu le projet de contrat et ses annexes,

CONSIDÉRANT qu'en annexe est présenté le rapport relatif à l'analyse des offres finales des candidats, qui expose les motifs ayant conduit Monsieur le Président à retenir l'offre de la société TRANSDEV, ainsi que les caractéristiques principales de l'économie du contrat,

Sur proposition du Président,

Au vu de ces éléments,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Par 49 voix pour ;**
- **8 abstentions [MM. Guy KERHERVE, Yannick DOLO, Paul ROLLAND, Emmanuel LUTTON, Mmes Virginie DOYEN, Brigitte GODFROY, Monique LE MASSON, Marie Annick PRIGENT] ;**
- **7 voix contre [MM. Dominique PARISCOAT, Jacques MANGOLD, Patrick VINCENT, Jean COEDIC, Mmes Anne-Marie PASQUIET, Cinderella BERNARD, Annie LE GALL]**
 - **Approuve le choix de la société TRANSDEV comme délégataire du Service Public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération ;**
- **Par 62 voix pour - 2 abstentions [MM Jacques MANGOLD, Dominique PARISCOAT]**
 - **Approuve le projet de convention de Délégation de Service Public à intervenir entre la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération et la société TRANSDEV, pour une durée de 6 (six) ans, 3 (trois) mois et 11 (onze) jours, du 19 septembre 2019 au 31 décembre 2025 ;**
- **A l'unanimité**
 - **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.**
 - **Charge Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

Pour extrait conforme,

Le Président

Vincent LE MEAUX